



Destinataires :
Mesdames et Messieurs les Présidents de club
de la Ligue

Paris, le 06 mai 2025

Objet : Dossier d'engagements et d'alternances 2025/2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous y êtes habitué.e depuis de nombreuses saisons, le mois de mai marque traditionnellement le coup d'envoi de la préparation de la saison suivante avec l'engagement des équipes de votre club dans les différentes compétitions de Ligue et de District.

Le dossier d'engagement se remplit directement en ligne via l'extranet L.P.I.F.F., qui est un réseau interne à la Ligue accessible depuis internet et vous permet de communiquer avec la Ligue et les Districts.

Sur votre espace Extranet L.P.I.F.F., accessible via l'adresse suivante : extranet.lpiff.fr, vous pourrez accéder à votre dossier en cliquant sur l'onglet « Dossier d'engagement » où vous découvrirez les 4 blocs suivants :

- . **Engagements** : permet de saisir les engagements et les alternances de vos équipes à 11;
- . **Données clubs** : permet de saisir les informations relatives au correspondant de votre club et au Référent Prévention Sécurité (données obligatoires à renseigner sans quoi le dossier ne pourra pas être validé) ;
- . **Export PDF** : permet d'avoir une visibilité de votre dossier sous un format PDF qui peut être imprimé ;
- . **Clôture** : Etape obligatoire pour finaliser et valider votre dossier ;

Pour vous accompagner dans la saisie du dossier, une vidéo, accessible depuis la plateforme Extranet L.P.I.F.F., vous est accessible.

Le dossier d'engagements et d'alternances 2025/2026 est à remplir en ligne au plus tard **le 31 mai 2025** et sera validé uniquement à réception du règlement des cotisations d'engagements.

Vous avez la possibilité d'effectuer le règlement du montant des cotisations d'engagement de votre dossier soit par chèque (à l'ordre de la L.P.I.F.F.) soit par virement bancaire.

1/2



Nous vous informons par ailleurs que **seuls les clubs ayant une situation financière à jour vis-à-vis de la Ligue pourront avoir accès au dossier d'engagement 2025/2026.**

Enfin, nous vous rappelons que :

- ce dossier concerne aussi bien les **clubs évoluant en compétitions de Ligue que de District pour la pratique de Football à 11 et du Futsal uniquement.**
- **Les clubs dont l'équipe représentative participe au Championnat Seniors (Ligue ou District), Seniors Féminins (Ligue uniquement) ou Futsal (Ligue uniquement), sont soumis à des obligations en terme d'engagements d'équipes**, lesquelles obligations sont fonction de la division dans laquelle évolue ladite équipe représentative (pour en prendre connaissance, se reporter au Règlement Sportif Général de la Ligue – article 11 – ou au Règlement Sportif Général du District).

En cas de difficultés pour remplir le dossier, les services administratifs de la Ligue sont à votre disposition pour vous accompagner.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général



Toufik MOUKRIM